



NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

09/11/2022

Date d'affichage

09/11/2022

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean- Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, M. Patrick RIVARD, M. Daniel MOREAU.

Absentes excusées : Mme Evelyne GENECQUE,
Mme Gwenaël BEYE (pouvoir à M. Daniel MOREAU).

Absente : Mme Julie DE FRANCQUEVILLE.

Objet de la Délibération :

VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRÉ SECTION AD n°80

Délibération n° 2022_100

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022_19 du 23 février 2022, le Conseil Municipal a décidé d'engager les démarches en vue de la vente du bien cadastré section AD n°80 (terrain proche de l'église sur lequel se trouvent une grange et un local couvert) d'une surface de 384 m².

La commission urbanisme s'est réunie le 10 novembre 2022 pour faire le point sur ce dossier. M. Marc VINET et M. Cyril LOURSEYRE, propriétaires riverains ont formulé le souhait d'acquérir ce bien par courrier du 23 septembre 2022.

Après examen du dossier, la commission municipale a décidé de proposer au Conseil Municipal la vente de cet immeuble communal à M. Marc VINET et à M. Cyril LOURSEYRE.

Il est précisé que cet immeuble a fait l'objet d'un avis des Domaines en date du 23 mars 2021 pour le montant de la valeur vénale estimée à 14500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- la vente de l'immeuble cadastré section AD n°80 du domaine privé communal dans le cadre d'une vente de gré à gré à M. Marc VINET et à M. Cyril LOURSEYRE pour un montant de 14500 €, étant précisé que l'ensemble des frais d'actes et les frais annexes seront à la charge des acquéreurs.

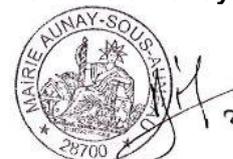
- de donner délégation au Maire pour engager les formalités administratives et comptables pour la vente de ce bien ainsi que la signature des actes notariés.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu

de :

- L'envoi en Préfecture le : 24/11/2022
- L'affichage en Mairie le : 24/11/2022
- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique :
- La commune / Vie municipale le : 24/11/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau



Robert DARIEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative